

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

XII^{me} ANNÉE

1896



I^{er} MAI

No. 5

Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA

Terre Sainte

« Puisque je suis le serviteur de tous, c'est un devoir pour moi de servir de préparer à tous les paroles embaumées de mon Seigneur. Mais j'ai réfléchi que je ne puis, à cause des infirmités et de la faiblesse de mon corps, visiter tout chacun en personne. Voilà pourquoi j'ai résolu par la présente publication qui sera la messagère des paroles de N.-S. Jésus-Christ, Verbe du Père, de vous offrir aussi les paroles du Saint-Esprit qui sont esprit et vie. »

S. FRANÇOIS *Epist.*, II.

ETUDE SUR LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS

Les obligations du Tiers-Ordre

LE BON EXEMPLE

SUIVANT la remarque de l'Apôtre, tout chrétien est tenu de donner le bon exemple à ses frères. Au milieu de l'affaïssement général des mœurs et de la décomposition des principes, cette obligation s'impose de nos jours, avec une force nouvelle, à quiconque veut travailler à l'avènement du règne de JÉSUS-CHRIST. Elle doit surtout lier les Tertiaires dont la vocation est d'être dans le monde un modèle achevé, et si je puis le

dire, une application vivante des règles de l'Évangile. Il doit donner le bon exemple : toute l'économie de la Règle du Tiers-Ordre tend à ce but. Cette Règle vise sans doute l'intérieur avant tout, mais elle demande aussi que l'extérieur soit l'image fidèle d'un intérieur formé sur le divin modèle, JÉSUS-CHRIST, qui est par excellence l'Homme séparé du monde et consacré à DIEU. Or, le bon exemple est, pour le Tertiaire, la fidélité aux prescriptions de sa Règle, qui déterminent et précisent surtout sa conduite dans l'usage des choses de ce monde et dans ses rapports avec le prochain.

Avant d'entrer dans le détail, il nous faut reconnaître qu'il n'y a rien dans les règles franciscaines qui ne soit contenu dans l'Évangile. Mais l'Évangile est lettre morte pour ceux qui vivent en dehors de son influence, et il est bien mal pratiqué par un nombre incalculable de catholiques. En promulguant la Règle du Tiers-Ordre qu'il a adaptée au besoin des multitudes, Léon XIII a entendu faire une promulgation nouvelle des préceptes de l'Évangile dont il est constitué l'apôtre et le gardien infailible. Enfants de saint François, vous devez mettre votre soin et votre gloire à vous mieux conformer, par le Tiers Ordre, à l'Évangile. Par là, vous vous reformerez vous-mêmes, vous sanctifierez vos familles et vos relations, et vous aurez ainsi contribué, dans votre sphère, à ramener la société à JÉSUS-CHRIST qui est pour elle comme pour l'individu, *la voie, la vérité et la vie*.

Dans cet entretien que je voudrais rendre aussi fructueux que possible, avec l'aide de DIEU, je m'inspirerai principalement de la doctrine de saint François de Sales, si dévot à saint François d'Assise. En le déclarant Docteur de l'Église, il y a quelques années à peine, le Saint-Siège a voulu surtout en faire le guide pratique de la piété qu'il a si bien comprise, et dont il a montré la compatibilité avec tous les états et situations de la vie, dans un langage dont rien n'égalera la grâce charmante et l'onction communicative.

Nous lisons dans la Constitution *Misericors Dei Filius* : "*Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront de tout ce qui ressent le luxe et les recherches de l'élégance et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.*" Saint Paul veut que les femmes dévotes (il en faut dire autant des hommes) soient revêtus d'habits bienséants, se parant avec pudicité et sobriété. Or, la bienséance des habits et autres ornements, dépend de la

matière, de la forme et de la netteté. Quant à la matière et à la forme des habits, la bienséance se considère par plusieurs circonstances de temps, d'âge, de qualités, de compagnies, d'occasions. Quant à la netteté extérieure, elle représente en quelque sorte, l'honnêteté intérieure. Soyez propre. Philothée; qu'il n'y ait rien sur vous de traînant et de mal agencé. C'est un mépris de ceux avec lesquels on converse que d'aller entre eux en habit désagréable : mais gardez-vous bien des afféteries, vanités, curiosités et folâtreries. Tenez-vous toujours, tant qu'il vous sera possible, du côté de la simplicité et modestie, qui est sans doute le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse pour la laideur.

Dans sa Règle aux Frères Mineurs, tenus par vocation à une pauvreté très spéciale, après avoir déterminé la forme et la qualité des habits qui doivent être de telle nature que leur propreté ne soit pas incompatible *avec des pièces de sac*, le Séraphique Père ajoute : “ *J'avertis mes frères, et les exhorte à ne point mépriser et à ne point juger les personnes qu'ils verront vêtues d'habits de luxe, aux brillantes couleurs, et recherchant la délicatesse dans le boire et le manger : mais que plutôt chacun se juge et se méprise soi-même.* ” Il me semble que les Tertiaires peuvent profiter de ces paroles, lesquelles, pour ne pas leur être adressées directement, ne leur manifestent pas moins l'esprit de leur Père. Il est des Tertiaires, au zèle amer et aux idées étroites, qui ne supportent pas ce qui dépasse le niveau de pauvreté et de simplicité qu'ils se sont fait. Ils ne font pas attention que ce qui serait luxe pour leur condition n'est qu'une pure bienséance pour la condition d'autrui : que celui qu'ils taxent de mondain, à raison de son extérieur, est peut-être plus détaché et plus pauvre devant Dieu qu'ils ne le sont eux-mêmes : peut-être est-il le premier à gémir dans son cœur de circonstances qui l'obligent à des soins, à une tenue qu'il subit plutôt qu'il ne recherche. Et même les conditions étant identiques, les circonstances peuvent être si diverses : diverses par la différence de mari, d'état, de relations, que sais-je ? “ *Que chacun se juge et se méprise soi-même,* ” dit le Séraphique Père. Que telle soit votre pratique, Tertiaires, quand, vous comparant aux autres ou comparant les autres entre eux, vous vous sentez portés à des appréciations que désavoue la vraie pauvreté laquelle doit être *séraphique*, c'est-à-dire détrempée d'amour fraternel.

SAINT JEAN DE CAPISTRAN

SON SIECLE ET SON INFLUENCE

L'INQUISITEUR (*Suite*)

CETTE protestation contre les rigueurs et la dureté des procédures au moyen-âge n'est pas, au reste, un fait isolé dans l'histoire des héros de l'Ordre Séraphique. Sans entrer dans des détails que ne comportent ni l'objet ni le cadre de cette étude, il nous suffira de rappeler que, vers la même époque, un Frère-Mineur, le célèbre Jean Petit (m. 1411), avocat de Jean-Sans-Peur, faisait le premier, accorder en France, les secours de la religion et les sacrements aux condamnés à mort : que Jeanne de Maillé, cette tertiaire qui, plus d'une fois, fit ouvrir les portes des prisons, réclama non sans succès, auprès de Charles VI, plus d'équité et de mansuétude à l'égard des criminels ; que saint Jacques de la Marche institua en faveur des misérables condamnés au dernier supplice, des confréries et des associations de charité.

Cependant les Bégards, un instant écrasés, renaissaient bientôt plus vivaces, et, durant vingt-trois ans, le Saint dut, sans cesse, lutter contre eux. Son nom seul, pourtant, leur inspirait la terreur. Un jour, qu'en se promenant dans la campagne, il s'était éloigné de ses compagnons pour prier, des hérétiques, ne sachant pas qui il était, s'approchèrent de lui et lui demandèrent avec colère où se trouvait le frère Jean de Capistran. Le Saint comprit le péril, mais aimant mieux mourir que de commettre un mensonge, il leur répondit d'une voix ferme : " Jean de Capistran, c'est moi ! " A ces paroles, les sectaires prirent la fuite saisis d'une frayeur soudaine, et ne lui firent aucun mal.

En 1449, les Fratricelles tentèrent un effort suprême pour opprimer les chrétiens dans la Toscane, le duché de Florence et la province d'Ancône ; Jean de Capistran, aidé de Jacques de la Marche, leur livra une dernière bataille : il confondit leurs sophismes, convertit un nombre incalculable d'égarés, réduisit les prédicants au silence, fit renverser les maisons et les temples où ils se réunissaient pour commettre leurs secrètes infamies, livra aux juges laïques les criminels relaps et impénitents : la secte était anéantie.

Après ce succès éclatant, il quitta bientôt l'Italie (1451) pour exercer, en Allemagne, sa charge d'inquisiteur ; Frédéric III avait envoyé au Pape une ambassade pour réclamer la présence du Saint dans ses États. Capistran se choisit, comme auxiliaires, douze Franciscains, au nombre desquels se trouvaient le Père Gabriel de Vérone qui, plus tard, devint cardinal, et les Pères Christophe de Varèse et Nicolas de Fara, qui ont écrit la vie de l'apôtre. Après s'être arrêté à Neustad, où il eut une entrevue avec l'empereur, et avoir séjourné quelque temps à Vienne qu'il remplit du bruit de ses miracles, il se mit en route pour Prague : c'était le repaire de l'hérésie. Quinze ans auparavant, saint Jacques de la Marche y avait infligé aux Hussites de sanglantes défaites ; mais, depuis lors, enhardis par la minorité de Ladislas, héritier du royaume, ils étaient devenus plus remuants que jamais. Rokosane, leur chef, et le gouverneur Podiebrad s'opposèrent à l'entrée de Capistran en Bohême : ils redoutaient, par-dessus tout, sa science, sa liberté apostolique, et la dignité dont il était revêtu. Leurs émissaires, apostés sur tous les chemins, lui barrèrent le passage.

Le Saint les provoqua en vain à une conférence publique, il ne put jamais les y faire venir. Un prétexte écarté, un autre surgissait à l'instant. Sans se décourager, il se mit à évangéliser les provinces limitrophes. A Olmutz, les barons et les gentilshommes abjurèrent leurs erreurs, au nombre de plus de quatre mille, et un historien cite, parmi les prosélytes de saint Jean de Capistran, un seigneur nommé Wenceslas de Boscowicz, qui fit amende honorable avec deux mille de ses sujets. En neuf mois, dans la Moravie, il convertit plus de onze mille hérétiques. Les sectaires, dans l'impuissance de leur rage, publiaient qu'il était "le diable incarné."

En 1452, il réussit à franchir la frontière et à pénétrer en Bohême ; mais les portes de Prague lui demeurèrent obstinément fermées. Il n'en convertit pas moins seize mille Hussites et porta à leur secte des coups dont elle ne se releva jamais.

Il affermit ensuite la foi en Silésie et en Pologne ; en 1454, il envoya plusieurs de ses religieux en diverses provinces : de toutes parts, les princes et les prélats réclamaient les secours de son zèle et de son autorité.

A côté de ces hérétiques qui devançaient et préparaient Luther, Capistran rencontra d'autres hommes qui marchaient,

eux aussi, sourdement à l'assaut de la société chrétienne et auxquels il déclara la guerre au nom de la civilisation et de la justice : les Juifs.

De nos jours, où la "question juive" passionne si puissamment les esprits et suscite de si ardentes polémiques, le rôle de notre Inquisiteur Franciscain, sous ce rapport, est particulièrement intéressant à étudier.

Le Juif du XVe siècle, c'était déjà, c'était toujours, l'exploiteur audacieux du peuple, le financier rusé et perfide, l'usurier insatiable et sans entrailles.

"Au moyen âge, celui qui sait où est l'or, le véritable alchimiste, le vrai sorcier, c'est le Juif. Le Juif, l'homme immonde, l'homme d'outrages sur lequel tout le monde crache, c'est à lui qu'il faut s'adresser... Mais pour que le pauvre travailleur s'adresse au Juif, pour qu'il approche de cette sombre petite maison si mal famée, pour qu'il parle à cet homme qui, dit-on, crucifie les petits enfants, il ne faut pas moins que l'horrible pression de la misère et de la faim.

"Quand donc il avait épuisé sa dernière ressource, quand son lit était vendu, quand sa femme et ses enfants, couchés à terre, tremblaient de fièvre en criant : du pain ! tête basse et plus courbé que s'il eût porté sa charge de bois, il se dirigeait lentement vers l'odieuse maison du Juif et restait longtemps à la porte avant de frapper... Le Juif ayant ouvert avec précaution la petite grille, un dialogue s'engageait, étrange et difficile. Que disait le chrétien?... "Au nom de Dieu!" — "Le Juif l'a crucifié ton Dieu." — "Par pitié!" — "Ce ne sont pas des mots qu'il faut. Il faut un gage." — "Que peut donner celui qui n'a rien?" — Le Juif lui dira doucement : "Mon ami, conformément aux ordonnances du Roi, notre Sire, je ne prête ni sur habit sanglant, ni sur fer de charrue... Non, pour gage, je ne veux que vous-même... Je ne suis pas des vôtres. Mon droit n'est pas le droit chrétien; c'est un droit plus antique (*In fortis secundo*): votre chair répondra... Sang pour or."

Voilà l'usurier juif, tel que l'a peint Michélet dans une page incomparable qui a la vigueur et l'accent de vie étrange d'une eau-forte de Rembrandt.

(A suivre)

L. DE KERVAL, *Tertiaire.*

BREF DE BEATIFICATION

DU

BIENHEUREUX THÉOPHILE DE CORTÉ

LÉON XIII PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

(Suite)

LA renommée de Théophile s'était tellement répandue dans le pays que lorsqu'il voulut, après l'achèvement du couvent, abandonner une seconde fois sa patrie pour revenir en Italie, une grande foule de peuple le suivit en procession jusqu'à bord du bateau. Partout, dans ses voyages et ses prédications, désireux de le voir et de l'entendre, la multitude accourait sur ses pas. L'intervention divine lui était assurée. Il avait, en effet, le don de seconde vue, le don de prophétie, et le don des miracles, qu'il ne cessa de multiplier pendant sa vie mortelle.

Enfin le 14 des Kalendes de juin 1740, à l'âge de 64 ans, dans le couvent de Fucecchio qu'entre tous il avait illustré par ses vertus, soupirant après la mort pour jouir de son Dieu, il s'endormit paisiblement pour s'envoler vers la vie éternelle. A sa mort, ses frères gardèrent de lui un bien doux souvenir, et le peuple chrétien tout entier le vénéra comme un saint. Ce sentiment, qui persévère encore aujourd'hui, s'est considérablement augmenté dans son ile natale et dans toute l'Etrurie, à cause des nombreux miracles qui se sont opérés à son tombeau. C'est pourquoi, dans l'ancien temps, fut entrepris cet examen dans l'intention de le dénommer parmi les bienheureux habitants du ciel. La cause en fut portée sans retard à la sacrée congrégation des Rites. Quand fut expiré l'intervalle requis et que les enquêtes et les subtilités de la procédure furent menées à bonne fin, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Pie VII, après avoir comblé d'éloges les vertus du Vénérable Théophile de Corté, déclara dans son décret du 10 des Kalendes de septembre 1817 qu'elles avaient atteint un degré héroïque.

Plus tard, nous-même, dans un décret solennellement promulgué le 10 des Kalendes de juin de l'année 1895, par notre suprême autorité, nous avons déclaré que deux miracles avaient

eu lieu, grâce à l'intercession du Vénérable Théophile. Il restait donc à décider, si, en toute sûreté, on pouvait compter parmi les bienheureux le vénérable Serviteur de Dieu. Ceci fut proposé par notre cher fils, le cardinal prêtre de la sainte Eglise



BIENHEUREUX THÉOPHILE DE CORTÉ.

Priez pour nous.

Romaine, Vincent Vanutelli, rapporteur de la cause dans les assemblées qui, cette année, ont eu lieu devant Nous, au palais du Vatican, le 14 des Kalendes de juillet. Tous les assistants, soit cardinaux, soit consultants de la sacrée congrégation des

Rites, à l'unanimité, acceptèrent la proposition. Alors Nous ordonnâmes des prières, pour attirer sur nous le secours de Dieu dans la décision d'une sentence si grande en importance. Enfin la veille des Ides de juillet, le jour même de la fête de saint Bonaventure, l'immortelle gloire de la famille franciscaine, en présence du préfet de la congrégation des Rites, Louis Gaétan Mazella, du cardinal Vanutelli, et du promoteur de la sainte foi, Augustin Caprara, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, nous avons décidé qu'on pouvait, en toute sûreté, procéder à la béatification solennelle du serviteur de Dieu, le Vénérable Théophile.

En présence de ces choses et poussé par les supplications de toute la famille observante des Mineurs et par les prières des habitants de Corté et d'Etrurie, en vertu de notre autorité apostolique, Nous concédons par les présentes lettres la faculté de compter parmi les Bienheureux, le vénérable Serviteur de Dieu, Théophile, prêtre profès des Mineurs observants de l'ordre de saint François, d'exposer ses reliques à la vénération publique des fidèles, sauf le jour des rogations, enfin d'entourer ses images de rayons lumineux. Nous concédons en outre, en vertu de notre autorité apostolique, la récitation de son office et la célébration d'une messe du commun des confesseurs non pontifes, avec les oraisons propres par Nous approuvées, d'après les rubriques du bréviaire et du Missel Romain. Ce privilège s'étend dans tout le diocèse de San-Miniato et dans toutes les églises des Mineurs observants de l'Ordre de saint François, pour tous les fidèles tenus aux heures canoniales. Pour ce qui regarde la messe, tous les prêtres, tant réguliers que séculiers, peuvent la célébrer, mais seulement dans les églises où on célèbre sa fête. Nous concédons enfin, que les fêtes solennelles de béatification du vénérable Serviteur de Dieu, Théophile de Corté soient célébrées dans le courant de l'année, dans les églises précitées, avec office et messe sous le rit double majeur, mais après toutefois que ces fêtes auront eu lieu dans la Basilique Vaticane.

Nonobstant les constitutions, les ordonnances apostoliques, les décrets de non culte, *et toutes les choses contraires*. Nous voulons maintenant que tous les exemplaires de ces lettres, imprimés ou non, soient, comme ces mêmes lettres, dans les discussions judiciaires, l'interprète de notre volonté, pourvu

toutefois qu'ils soient signés de la main du secrétaire et munis du sceau du préfet de la congrégation ci-dessus nommée.

Donné à Saint-Pierre de Rome sous l'anneau du pêcheur le 24 septembre 1895, la 18^{me} année de notre Pontificat.

C. CARD. DE RUGGERO

Histoire populaire

DE LA

Custodie franciscaine de Terre Sainte

PRÉSENCE DES JUIFS ET DES SCHISMATIQUES
AUX LIEUX-SAINTS

APPELLER au tribunal de la raison humaine les jugements de Dieu, les discuter avec autorité, les contrôler comme en dernier ressort, est blasphématoire et impie : mais il est louable et méritoire de les méditer avec respect et amour pour en admirer la sagesse, en bénir les miséricordes et en adorer les profondeurs. Eclairés à la lumière des vues surnaturelles nous avons, précédemment, conduits par Quaresmius, commencé à étudier les desseins de Dieu sur la terre de Palestine. Qu'incompréhensibles sont les conseils du Très-Haut et qu'insondables sont ses voies ! Au berceau du genre humain, le Tout-Puissant commit un ange, une épée flamboyante à la main, pour interdire à l'homme coupable l'accès du Paradis Terrestre. Avec quel soin plus jaloux encore, semble-t-il, ne devait-il pas défendre la sainteté des lieux qu'avaient foulés les pieds du nouvel Adam ? Et voilà qu'il les livre aux mains des disciples de l'Islam, qu'il y autorise le séjour du peuple déicide et qu'il donne une part, dans ces augustes sanctuaires, aux chrétiens qui ont déchiré la robe sans couture de son Eglise ! Le flambeau de la foi à la main, poursuivons notre étude sous la direction de notre guide.

Israël s'est écrié : " Nous ne voulons pas que son sceptre s'étende sur nous, mais que son sang retombe sur nos têtes et sur celles de nos enfants ! " Après ce cri de révolte et de mort, ne semble-t-il pas que Dieu, justement irrité, va exterminer ce peuple apostat ? Mais non : Dieu est patient parce qu'il est éternel : deux sentiments arrêtent son bras vengeur : la miséricorde et la justice.

Grand, énorme avait été le crime; exemplaire, immédiate devait, selon les données du raisonnement humain, être l'expiation. La justice réclamait ses droits : ils étaient indéniables. Dieu ne pouvait rester sourd à ses revendications : mais la miséricorde se présente. Elle fait valoir la prière de Jésus mourant en faveur de ses bourreaux : " Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! " elle représente que là où a abondé le péché, là aussi doit surabonder la grâce. Un accord intervient alors entre les perfections divines. " Par considération pour la prière de Jésus-Christ, dit S. Jérôme, Israël verra son péché pardonné, s'il veut faire pénitence, et méritera les bénédictions de Dieu après avoir appelé sur lui sa malédiction. — En vertu de la prière de Jésus-Christ, dit de son côté S. Cyprien, le châtiment des Juifs est différé, afin qu'ils puissent, s'ils le veulent, faire pénitence et obtenir la rémission de leur faute. "

Peuple prévaricateur, le livre de tes Prophètes en main, parcours ces lieux, théâtre de ton forfait et que, par un excès d'indulgence à ton égard, Jéhovah permet à un certain nombre de tes enfants d'habiter encore : reconnais sur place l'accomplissement des oracles divins, pleure ton péché et rentre en grâce avec ton Seigneur. Mais, hélas ! Israël endurci reste insensible à ce touchant appel. Quelques âmes prédestinées répondent seules aux avances de leur Sauveur et, par leur retour absolu et sincère, consolent son cœur. L'Église verra alors avec joie ses rangs s'ouvrir pour recevoir à son berceau un S. Paul, et de nos jours, les Ratisbonne, les Lémann et autres.

Si la justice consent à des délais, elle ne renonce pas à ses droits : " Dieu, dit S. Jérôme, dans sa longanimité et sa clémence, n'a en vue que notre retour : il veut, par sa bonté et sa patience nous sauver : mais si nous ne nous convertissons pas, si nous persévérons dans la dureté de notre cœur, si nous persistons méchamment dans le péché jusqu'à la mort, alors, ainsi qu'il est écrit, Dieu n'aura plus compassion du pécheur endurci. " Il n'a pas su reconnaître les jours qui lui étaient donnés pour fléchir le courroux de Dieu : le temps de l'indulgence est passé, voici venir celui du châtiment. Toutefois, par un juste jugement du Très-Haut, la peine ne sera pas l'extermination. Après son fratricide, Caïn fut marqué par Dieu d'un signe spécial qui le rendit à tous un objet de mépris et d'horreur. Ainsi en sera-t-il d'Israël. Lui aussi a commis un épouvantable fratricide : il a

mis à mort le véritable Abel dont le premier n'était que la figure. Son châtement sera le même ; il vivra pour être le témoignage vivant à travers les siècles, de son forfait, mais le sceau de la flétrissure marquera son front et, soit sur la terre même qui a bu le sang de son innocente victime, soit à travers le monde par lequel il sera condamné à traîner sa vie errante, il sera, lui à son tour, pour tous un objet de mépris et d'horreur.

Cette répulsion universelle est un lourd fardeau qui pèse sur les épaules des descendants d'Israël. Mais à ce premier tourment s'en joint un second pour ceux qui habitent la patrie de leurs pères. Quelque déchu moralement qu'on les suppose, ils ne sont pas sans connaître les gloires antiques de leur nation la prospérité légendaire de leur sol, les splendeurs grandioses de leurs monuments. Le contraste de ce brillant passé avec les humiliations présentes, la stérilité désolante de cette même terre, l'absence absolue de lieu saint est un poignard acéré qui sans cesse blesse leur cœur. Aussi combien amères et brûlantes sont les larmes qu'ils répandent chaque vendredi quand, frappant la tête contre les débris du mur d'enceinte de leur temple renversé, ils tirent de leurs poitrines oppressées ces déchirantes lamentations : "A cause du Temple qui est détruit, à cause de notre majesté qui est passée, à cause de nos grands hommes qui ont péri, nous sommes assis solitairement et nous pleurons. Nous vous en supplions, ayez pitié de Sion : tournez-vous avec clémence vers Jérusalem !" Vains gémissements qui frappent l'air sans monter jusqu'au trône de Jéhovah ! Qu'il est terrible d'être l'objet de l'indignation de Dieu ! Mais là où a été commise la faute, là aussi doit s'accomplir l'expiation.

POUR LES PAUVRES PECHEURS

DU fond de sa solitude, par ses macérations, ses larmes, ses soupirs, ses ardentés prières, la séraphique Thérèse converti un grand nombre d'âmes.

Du fond de sa solitude, sainte Colette la réformatrice des Clarisses, comparable en tant de points à l'admirable réformatrice du Carmel, ne laissa pas, elle aussi, de convertir les pécheurs.

L'illustre Sainte de Corbie s'était renfermée dans une cellule de recluse, elle y passa cinq ans. Dans ce tombeau, où elle était

ensevelie vivante, elle s'appliquait avec ferveur aux oraisons et s'adonnait aux plus effrayantes austérités, couchant sur la terre nue, portant un rude cilice sur sa chair innocente, s'entourant d'une horrible chaîne de fer armée de pointes aiguës, observant un jeûne perpétuel et rigoureux. C'était là qu'elle se préparait, sans le savoir, à la mission que Dieu, de toute éternité, avait réservée à l'obéissante humilité de sa servante. C'était là son désert préparatoire à la vie publique.

Cette préparation devait être en rapport avec le but qu'elle avait à atteindre : elle devait s'armer et se fortifier selon la nature du combat et des difficultés. Cet avenir, elle ne le connaissait pas, il se bornait pour elle aux quatre murs de sa cellule, dont elle ne pensait jamais sortir. D'ailleurs, ce n'était pas à elle de prévoir, l'humble fille ne se considérait que comme un instrument entre les mains de son Seigneur.

C'était donc Dieu lui-même qui devait opérer cette préparation.

Le Seigneur se montra d'abord aux yeux de sa servante, dans le navrant état de sa Passion. Il était déchiré, sanglant, défiguré. Sa divine bouche lui dépeignit toute l'immensité, toute l'intensité de ses souffrances, elle lui apprit avec quelle résignation, son âme avait supporté de si horribles tortures. La Sainte, à cette révélation, serait morte elle-même de douleur, si une vertu divine n'avait soutenu sa faiblesse.

Pendant que son âme était encore toute saisie, à la pensée du profond abîme de l'amour divin, Dieu lui en révéla un autre, non moins profond : celui de l'ingratitude des hommes. Son Sauveur lui montra le lamentable état du monde couvert de crimes. Elle vit les âmes, tourbillonnant un instant et se précipitant bientôt dans les gouffres éternels, aussi nombreuses que les flocons de neige, dans une tempête d'hiver. Il fut donné au regard de la pauvre recluse, de scruter la profondeur de ces abîmes et une incompréhensible terreur se saisit de tout son être.

Dès ce jour, elle redoubla ses prières, ses austérités et ses larmes, elle demandait grâce et miséricorde au Dieu de justice qui veut la conversion du pécheur et non point sa mort.

Pénétrée qu'elle était d'une grande compassion pour les hommes qui se perdent, ayant compris devant Jésus mourant, le prix d'une âme, dans une nouvelle vision, elle aperçut enfin la mission que la Providence lui destinait, en faveur de ce monde de pécheurs.

Elle devait travailler elle-même à leur conversion et préparer une légion d'élite qui, sur les pas de Jésus, irait elle-même à la conquête des âmes.

Le Souverain Juge, assis au tribunal de sa justice, brandissait de sa main trois dards enflammés, qu'il se préparait à lancer sur la terre, pour foudroyer les hommes, à cause de leurs crimes. Mais Marie était là, intercédant pour les pauvres pécheurs, elle s'interposa devant le courroux de son Fils irrité, en lui présentant deux hommes qui déjà l'avaient une fois apaisé : Dominique et François. A son tour, le Séraphique Père, présentait à Jésus courroucé, Colette, l'humble recluse. La mission de celle-ci était donc de continuer l'œuvre de saint François, d'arrêter les foudroyants effets de la justice divine, en intercédant pour les pécheurs, en s'efforçant de les ramener tous dans les sentiers de la vertu et du bonheur.

Comme aux siècles de François et de Colette, un cri s'élève de la terre, et c'est le cri de l'iniquité : par nos prières et par la sainteté de notre vie, arrêtons la colère de Dieu justement irrité contre les hommes. En union avec la Très Sainte Vierge, présentons-lui, en nos personnes, Dominique et François, puisque nous sommes leurs enfants. N'est-ce pas d'ailleurs la volonté et la conduite de notre Père commun Léon XIII qui se présente, suppliant devant Dieu, revêtu de l'habit du Tiers-Ordre et le Rosaire à la main ?

— o:O:o —

QUE MES TERTIAIRES SOIENT DE VRAIS RELIGIEUX.

“ Les religieux et ceux qui ont renoncé au siècle sont spécialement astreints à des obligations plus nombreuses et plus grandes. Nous devons abandonner tout ce qui ne nous est pas nécessaire et prendre en haine notre corps avec les vices et les péchés. Car le Seigneur dit dans l'Évangile : “ Tous les maux viennent du cœur. ” Il nous faut aimer nos ennemis et faire du bien à ceux qui nous haïssent, observer les préceptes et les conseils de notre Rédempteur, nous renoncer et lier nos corps au joug de l'esclavage et de l'obéissance envers lui.

S. FRANÇOIS, *Epist. II.*

ROGATIONS

Vous surprenez-vous quelquefois à rêver du passé de notre beau pays ?

Maintenant nos villes sont si puissantes, nos villages si gracieusement assis, nos campagnes si fertiles, que difficilement on peut se faire une idée de l'état primitif de notre sol. Et cependant, malgré l'illusion que nous crée ce rapide progrès, il y a trois cents ans le Canada n'était qu'une vaste forêt.

La forêt a des charmes et des beautés indiscutables, elle a également ses secrets.

Que se passa-t-il au fond de ces solitudes entre les sauvages et les civilisateurs ? quel fut le travail de la transformation que nous admirons ? Ces questions demandent de trop longues réponses, c'est l'histoire de tout un peuple. Pénétrons simplement dans une tribu sauvage évangélisée par les bons Pères Récollets, nous verrons une scène touchante de civilisation.

Les neiges d'hiver s'étaient fondues sous des pluies continues. Les beaux jours du printemps, on les avait à peine connus. Profitant du soleil chaud qui faisait éclore ces belles journées, les sauvages avaient semé leur blé. On le sait, c'était la toute leur prévoyance, car ils ne s'occupaient guère de l'avenir. Mais hélas ! les pluies recommencèrent bientôt avec une désolante persistance. Il plut bien quarante jours ! Les sauvages avaient recours à toutes leurs superstitions, et la pluie du bon Dieu tombait toujours. Le découragement gagnait leurs cœurs. Les semences perdues, c'était pour l'avenir l'inévitable famine.

Le cas était grave : aussi réunit-on le conseil des anciens pour chercher un remède à une si pressante nécessité.

Le grand chef émit une proposition qui fut acceptée par l'assemblée délibérante. Il fut donc décidé qu'un tonneau serait placé au milieu de la cabane et que celui qui avait un champ verserait là une écuelle de blé, que celui qui en aurait deux en verserait deux, qu'enfin chacun ayant ainsi déposé une aumône proportionnée à ses propriétés, le tout serait offert à l'un des missionnaires afin de l'obliger avec ses deux confrères de prier pour eux le Dieu qu'ils prêchaient. On élit celui des trois Pères, à qui l'offrande devait être présentée. Enfin, pour que rien ne

manquât, on désigna un député chargé d'informer le Père de leur dessein.

Grenole, l'ambassadeur, avec les cérémonies d'usage, invite le Père Gabriel à se rendre au conseil où l'attendent les anciens réunis. Admis dans l'assemblée le missionnaire s'assied près du capitaine qui lui adresse ce discours :

Mon neveu,

Nous t'avons envoyé chercher pour te faire connaître que si les pluies ne cessent, bientôt nos blés seront complètement perdus : en conséquence nous serons tous condamnés à mourir de faim. Mais comme toi et tes confrères vous êtes des gens de grand esprit, nous avons recours à vous, espérant que vous obtiendrez de votre Père qui est dans le ciel, aide et assistance en ce pressant danger. Vous nous dites toujours que ce Dieu est très bon, qu'il peut ce qu'il veut, qu'il est le Créateur ayant tout pouvoir au ciel et sur la terre. S'il est vrai qu'il soit tout puissant et tout bon, qu'il peut ce qu'il veut, il peut donc nous retirer de cette extrême misère et nous donner un temps propice. Prie-le donc avec tes deux confrères de faire cesser le mauvais temps, car si cela dure encore quelques jours nous aurons infailliblement la famine. Crois-nous, nous ne serons pas ingrats et, pour t'en donner une garantie, voilà déjà un tonneau de blé en attendant mieux.

Le Huron se tut et le Récollet répondit :

Mon oncle,

Il est vrai que notre Dieu est le Créateur du ciel et de la terre, la toute-puissance lui appartient et sa bonté est infinie, nous ne pouvons la comprendre. Nous restons assurés qu'il agit envers nous avec sa miséricorde incompréhensible, soit qu'il exauce soit qu'il rejette notre prière. Sa Providence voit si nos demandes nous sont avantageuses ou nuisibles. N'écoutant que l'inclination de son bon cœur, il nous exauce ou nous rebute suivant notre propre intérêt. Il y a toujours la même bonté et le même amour dans le refus et dans la concession. Ainsi pour te donner un exemple : voilà tes deux petits enfants Andaracouy et Aroussen : tantôt tu leur donnes ce qu'ils te demandent, tandis que d'autres fois tu le leur refuses, au risque de les contrarier. Ce n'est certes pas que tu leur en veuilles, mais c'est que ayant plus d'expérience qu'eux, tu juges leur demande importune, ou

que tu veux les châtier. Ainsi Dieu, notre Père très sage, en use-t-il avec nous ses petits enfants et serviteurs.

Mon neveu, répliqua le grand capitaine, il n'y a pas de comparaison à faire entre vous et ces petits enfants. Manquant d'esprit, ils me font souvent de folles demandes, et moi qui suis un père sage et rempli d'esprit je les exauce ou leur refuse avec raison. Quant à vous, grandement sages, vous ne demandez rien inconsidérément, vous ne demandez que ce qui est équitable et bon, votre Père qui est au ciel ne peut donc rien vous refuser. Si vous n'êtes pas exaucés, que nos semailles viennent à pourrir, nous ne croirons plus à vos paroles et il sera certain que Jésus n'est point si bon, ni si puissant que vous le dites.

O mon oncle, reprit le Récollet, tu sais combien de fois déjà notre Dieu a manifesté sa puissance. Son pouvoir est toujours le même, il peut nous secourir dans la présente nécessité, il peut nous donner du blé plus que suffisamment. Mais est-il obligé de prodiguer ses bienfaits à ce peuple, puisqu'il ne veut pas croire en lui et qu'il ne veut pas quitter ses vices ? Si Dieu vous châtie, vous ne le méritez que trop par vos désordres. Corrigez vos mauvaises habitudes, vous lui serez agréables, et alors il vous traitera comme ses enfants.

Le vieux chef se sentait touché.

O mon neveu, je veux être enfant de Dieu comme toi.

Tu n'en es point encore capable, ô mon oncle, il faut attendre que tu sois corrigé, car Dieu ne peut pas regarder comme son enfant celui qui ne veut pas renoncer aux superstitions. Si tu veux sincèrement te convertir, nous te baptiserons et après la mort ton âme s'en ira bienheureuse dans le royaume de notre Dieu.

La séance fut levée et le tonneau de blé porté à la cabane des Missionnaires.

Le P. Gabriel raconta à ses compagnons tout ce qui venait de se dire et de se passer. Il fallait instamment prier Dieu pour ce peuple si confiant. Il fallait prier le Seigneur miséricordieux d'accorder aux semailles un temps propice, afin de donner par là un témoignage éclatant à la vérité de l'Évangile.

A peine les trois Récollets, marchant *processionnellement* autour de leur cabane, eurent-ils récité les litanies des Saints et d'autres prières que Notre Seigneur exauçait leurs supplications. Le ciel gris et couvert devint radieux et sercin. Toutes les nuées se ramassèrent comme en un globe immense au-dessus

des cabanes, pour que tout le monde reconnût bien la protection visible de Dieu : puis derrière le bois, la masse nuageuse se dissipa sans que l'on vît tomber une seule goutte. Durant trois semaines le temps fut splendide. Les sauvages étaient dans l'étonnement et l'admiration.

Ravis d'une faveur céleste aussi éclatante ils voulurent témoigner leur reconnaissance au missionnaire. Par arrêt du conseil, il fut décidé, que désormais on ne donnerait plus aux Recollets le titre de Neveux mais bien celui de Pères spirituels. Avantage immense, dit l'historien que nous avons suivi, qui donna lieu de rendre des actions de grâces au Seigneur.

Ce furent probablement les premières prières des Rogations faites en Canada.

— — —

UN REMÈDE AU MALAISE SOCIAL.

“ Quiconque a droit à l'obéissance et a reçu autorité, ou passe pour plus grand, doit s'aviser d'être le plus petit et le serviteur de ses frères. Qu'il s'exerce à la miséricorde envers chacun de ses sujets autant qu'il entendait qu'on le fit quand il était sujet lui-même. Et qu'il ne se fâche pas contre son frère à cause d'une faute de celui-ci, mais qu'en toute patience et humilité il montre de la bénignité à le corriger, à l'avertir et à l'endurer. ”

S. FRANÇOIS, *Epist. II.*



Cantique

COURONNE FRANCISCAINE

— — — — — O: — — — — —

REFRAIN : *Ave, ave, ave Maria. (bis)* Air : *Ave Maria de Lourdes.*



ANNONCIATION

De grâce remplie
Par l'ordre du Ciel
La Vierge Marie
Conçoit l'Éternel.

VISITATION

Franchissant l'espace
Mère du Seigneur
Apportez la grâce
À son Précurseur.

NAISSANCE

Dans une humble étable
Pauvre abandonné
Pour l'homme coupable
Un Sauveur est né.

ADORATION DES MAGES

Les grands de la terre
Courbés devant Lui
Adorent du Père
Le Verbe béni.

RECouvreMENT

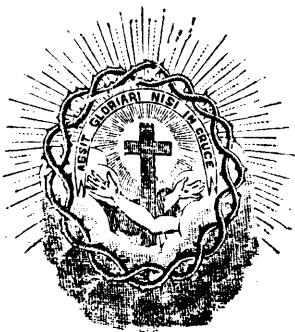
Cherchez tendre Mère
Votre Fils perdu
Dans le sanctuaire
Il vous est rendu.

RÉSURRECTION

Jésus de sa tombe
Sort par sa vertu
L'ennemi succombe
À jamais vaincu.

ASSUMPTION

Les saintes Phalanges
D'un essor joyeux
O Reine des Anges
Vous portent aux cieux.



CALENDRIER

MOIS DE MAI

Protectrice du mois, *Marianne*

FAIRE UNE COMMUNION PAR MOIS ET OFFRIR
SES SOUFFRANCES ET SES BONNES ŒUVRES AU

ABBREVIATIONS. — A. G. Absolution Générale; I. P. Indulgence plénière aux cond. ord.; I. P., Ind. plén., avec visite d'une église du 1er ou du 2me Ordre, ou à son défaut, du T. O., ou à défaut de l'une ou de l'autre, de la paroisse; S. R., Ind. des Stations de Rome; M. Martyr; C. Confesseur; Ev. Evêque; D. Docteur; V. Vierge; V. Veuve; I. O. 2 O. 3 O., 1er, 2me, 3me Ordre.

- | | | |
|-------|--|-------|
| 1 V. | S. Philippe et S. Jacques , <i>Ap.</i> — 207 q. 400 j. 6 actions de grâces. 8 retraites. 20 conversions. | 16 S. |
| 2 S. | S. Athanase , <i>E. C. D.</i> — 198 a. 405 q. 300 j. 12 pécheurs. 18 écoliers. Plusieurs pères de famille négligents. | 17 D. |
| 3 D. | 4me après Pâques . — <i>Invention de la Ste Croix</i> . 198 a. 405 q. 300 j. Plusieurs personnes éprouvées. Les Français de Terre-Sainte. | 18 L. |
| 4 L. | Ste Véronique , <i>Virg.</i> — 207 q. 300 j. 10 conversions. 14 familles éprouvées. 10 blasphémateurs. | 19 M. |
| 5 M. | S. Pie V , <i>P. C.</i> — <i>8me mardi à saint Antoine</i> . 207 q. 300 j. <i>Neuvaine de l'Ascension</i> . L'œuvre du pain de saint Antoine. 58 intentions particulières. | 20 M. |
| 6 M. | S. Jean devant la Porte Latine . — 207 q. 300 j. 15 malades. Bonne mort pour plusieurs malades. | 21 J. |
| 7 J. | S. Stanislas , <i>E. M.</i> — 207 q. 300 j. 12 entreprises importantes. 4 libres-penseurs. | 22 V. |
| 8 V. | Apparition de S. Michel . — 207 q. 400 j. 15 intentions particulières. 12 guérisons. Le triomphe de l'Eglise sur la Franc-Maçonnerie. | 23 S. |
| 9 S. | S. Grégoire de Nazianze , <i>E. C. D.</i> — 198 a. 405 q. 300 j. Union dans 12 familles. Plusieurs jeunes gens débauchés. | 24 D. |
| 10 D. | 5me après Pâques . — <i>Dédicace de la Basilique d'Assise</i> . 198 a. 405 q. 300 j. 30 grâces particulières. Les écoles du Manitoba. | 25 L. |
| 11 L. | Rogations , <i>S. GEORGE M.</i> — 207 q. 300 j. — 30 a. 300 q. S. R. Conversions de 18 ivrognes. 6 malades. | 26 M. |
| 12 M. | Rogations , <i>SS. NÉRÉE ET COMPAGNONS, MM.</i> — <i>9me mardi à saint Antoine</i> . 207 q. 300 j. — 30 a. 30 q. S. R. Les amis de S. Antoine et leurs intentions. Plusieurs malades. | 27 M. |
| 13 M. | Rogations , <i>S. PIERRE REGALAT, p. 1 O.</i> — <i>Vigile de l'Ascension</i> . <i>I. P.</i> , 454 a. 455 q. 300 j. L'avenir du Canada. | 28 J. |
| 14 J. | Ascension . — <i>I. P.</i> , <i>S. R.</i> , 300 a. 507 q. 300 j. 16 entreprises importantes. Vocations relig. Canadiens des E.-U. | 29 V. |
| 15 V. | N.-D. du Bon Conseil . — 207 q. 400 j. <i>Neuvaine à l'Es-</i> | 30 S. |

PENSÉE

“Comme la poussière se disperse, emportée par la tempête, ainsi au nom de Marie se dissipe l'armée des démons.”
(S. FRANÇOIS.)

CONDITIONS. — Pour les Ind. plén., conf., com., visite et prières, et visite.
N. B. — Les Tertiaires peuvent gagner ces Indulgences en visitant l'Eglise

Envoyer les intentions avant le 1

SERAPHIQUE

MAI 1896

Mariane Immaculée



OFFRIR CHAQUE JOUR SES PRIÈRES,
ŒUVRES AUX INTENTIONS SUIVANTES

- 16 S. **S. Jean Népomucène**, *M.* — 198 a. 405 q. 300 j. Plusieurs Instituteurs et leurs élèves. 2 familles éprouvées.
- 17 D. **6me après Pâques**, S. PASCAL BAYLON *f. l. i O.* — *I. P.* 454 a. 455 q. 300 j. 18 défunts. Les Religieux persécutés en France.
- 18 L. **S. Félix de Cantalice** *f. l. cap.* — 207 q. 300 j. 25 personnes sans ouvrage. Une Communauté religieuse.
- 19 M. **S. Yves** *C. 3 O.* — *10me mardi à saint Antoine.* 256 a. 455 q. 300 j. Débiteurs de S. Ant. Victimes de procès injustes.
- 20 M. **S. Bernardin de Sienna** *C. 1 O.* — *I. P.*, 256 a. 455 q. 300 j. Plusieurs intentions particulières. 15 vocations.
- 21 J. **Octave de l'Ascension.** — 207 q. 300 j. Réussite dans 17 affaires. Les Missions Franciscaines de Chine.
- 22 V. **B. Jean Forest** *p. m. 1 O.* — 207 q. 300 j. 7 Fraternités. La conversion de l'Angleterre.
- 23 S. **Vigile de la Pentecôte.** — 10 a. 10 q. *S. R.* — 198 a. 405 q. 300 j. 39 malades. La vraie dévotion pour plusieurs pers.
- 24 D. **Pentecôte.** *Absolution Gén.* 30 a. 30 q. *S. R.* — *I. P.* 346 a. 525 q. 300 j. N. S. Père le Pape. 35 vocations.
- 25 L. **De l'Octave.** — 30 a. 30 q. *S. R.* — 207 q. 300 j. 6 aveugles. 8 actions de grâces. La paix dans plusieurs ménages.
- 26 M. **De l'Octave.** *11me mardi à S. Antoine.* 30 a. 30 q. *S. R.* — 207 q. 300 j. Une muette. 4 Prêtres et leurs paroisses.
- 27 M. **De l'Octave.** — *Quatre-Temps.* 40 a. 40 q. *S. R.* — 207 q. 300 j. 24 affaires importantes. Plusieurs épileptiques.
- 28 J. **De l'Octave.** — 30 a. 30 q. *S. R.* — 207 q. 300 j. 44 pécheurs. Plusieurs mères éprouvées. 8 intentions part.
- 29 V. **Quatre-Temps.** — 40 a. 40 q. *S. R.* — 207 q. 400 j. 12 retardataires. 39 malades. La concorde dans plusieurs ménages.
- 30 S. **Quatre-Temps.** — 40 a. 40 q. *S. R.* — 454 a. 455 q. 300 j. 35 grâces part. 10 ivrognes. 17 malades. 7 vocations.
- 31 D. **Trinité.** — *I. P.* 417 a. 624 q. 300 j. 46 pécheurs. 25 très communions. Les Tertiaires décédés dans le mois.

Détacher cette feuille avec précaution pour conserver le cantique imprimé au dos du Calendrier.
Les Directeurs pourront afficher ce Calendrier dans la chapelle du Trésor, et les fidèles dans leurs maisons patrilhères.

PRIÈRE DE S. FRANÇOIS
"Salut, Reine très-sainte, Marie, Mère de Dieu, salut !
Vous la Vierge perpétuelle, palais de Dieu, tabernacle de Dieu, salut !"

oo j. 60c
j. 12 p.
négligence.
oix. 198 a.
Les Fran-
conversions.
me. 207 q.
u pain de
7 q. 300 j.
es.
reprises im-
15 inten-
de l'Eglise
05 q. 300 j.
débâchés.
ie d'Assis.
Les écoles
30 a. 30 q.
M. — 0me
S. R. Les
s malades
— Vigile de
du Canada.
i. 16 entre-
des E.-U.
me à l'Es-
peuvent être
ite et prières.
ces en visitant
l'église paroissiale, s'ils ne peuvent visiter l'église franciscaine.
intentions avant le 10 de chaque mois.

Cantique

COURONNE FRANCISCAINÉ (1)

—:O:—

v. Domine labia mea aperies.

R. Et os meum annuntiabit laudem tuam.

v. Deus in adiutorium meum intende.

R. Domine ad adjuvandum me festina.

v. Gloria R. Sicut erat

O très pieuse Vierge Marie, purifiez nos lèvres et nos cœurs, afin que nous puissions réciter la couronne de vos allégresses. Nous vous l'offrons pour vous glorifier, pour subvenir au soulagement des âmes du purgatoire, aux nécessités de l'Eglise et du Canada, et pour satisfaire en tout à la justice divine. Nous nous unissons à toutes les intentions du Sacré-Cœur de Jésus et de votre Cœur Immaculé

Credo Pater Trois Ave

*REFRAIN : - - Marie, au pied de ton trône,
Ainsi que François nous tressons des fleurs,
Accueille notre couronne
A ton allégresse élève nos cœurs.*

1re Allégresse. ANNONCIATION *4me.* L'ADORATION DES MAGES.

Pour descendre sur la terre
Et sauver le genre humain
Dieu choisit en toi sa Mère
Et s'incarne dans ton sein.

Puissions-nous, comme les Ma-
ges
Lui donner l'or de l'amour,
De l'encens les saints hommages
Et la myrrhe chaque jour.

2me. LA VISITATION

Puissions-nous, parmi nos frères,
Comme toi, portant Jésus,
Donner la paix, les lumières
Et l'exemple des vertus !

5me. JÉSUS RETROUVÉ

Quelle joie ; ô tendre Mère,
Pour qui retrouve Jésus !
Nous voulons, par ta prière
Ne le perdre jamais plus.

3me. LA NAISSANCE DE JÉSUS.

Il est né dans une crèche
Mais au ciel il est chanté ;
Apprends-nous ce qu'il nous
prêche :
Pénitence et pauvreté !

6me. LA RÉSURRECTION DE N.-S.

Réjouis-toi, bonne Mère
Jésus sort de son tombeau,
Sors-nous de notre misère,
Mets en nous un cœur nouveau.

7me. L'ASSOMPTION

Comme un astre dans l'espace,
Tu franchis les cieux d'azur
Là-haut garde notre place
Bien loin de ce monde impur.

(1) La Couronne Franciscaine est un chapelet de sept dizaines consacrées à la méditation des sept Allégresses de Marie. Notre bonne Mère a daigné révéler elle-même à l'Ordre scraphique cette dévotion que les Papes ont enrichie des plus précieuses indulgences. Aucun chapelet particulier ni aucune bénédiction spéciale ne sont nécessaires. On peut le réciter sur ses doigts. La récitation de la Couronne procure une indulgence plénière aux Tertiaires une fois par mois, et aux Cordigères, une fois par jour.

LES MASSACRES
DES
MISSIONS FRANCISCAINES D'ARMÉNIE

LES MASSACRES A AINTAB

(Suite)

Une vingtaine de soldats suffit donc pour disperser six mille hommes massés près du Couvent, et sur le point de se précipiter dans la ville!... N'est ce pas la preuve évidente que, si les autorités civiles et militaires avaient voulu, le massacre de la veille n'aurait pas eu lieu? Mais la veille, les *soldats* soutenaient la lie du peuple et tiraient sur les chrétiens en fuite. Pourquoi, le lendemain, ce changement de tactique?... Parce que ces vingt mille villageois auraient tout pillé dans la ville, sans distinguer chrétiens ou musulmans: le massacre de la population chrétienne réfugiée au Couvent, et la mort des religieux européens auraient excité de violentes protestations de la part des puissances à Constantinople. Le massacre partiel, au contraire, sauvegarde les biens des musulmans et atteint plus sûrement les chrétiens: il est aussi plus facile aux autorités musulmanes de le couvrir et d'empêcher le jour de se faire. Quelques détachements de vingt soldats se montrent aux divers quartiers de la ville et dispersent la foule mutinée qui ne respire que carnage!... Désormais tout va bien, les autorités peuvent crier bien haut qu'elles ont fait tout pour empêcher les massacres...

Mais n'oublions pas de noter qu'il y avait quatre mille soldats à Aintab, ce qui rend inqualifiable la participation de la troupe au massacre du 16 novembre.

Notons encore que certains musulmans ont répudié toute connivence dans cet acte de barbarie en donnant asile aux chrétiens et en les sauvant de la mort.

Le troisième jour (18 novembre.) il n'y eut pas plus de calme et de sécurité.

Le 19, la municipalité fait enfin enlever les cadavres abandonnés, depuis le 16, dans les rues ou les maisons. On les traîne avec des cordes hors de la ville: dans les voiries, dans les citernes, sous les murs de notre Couvent... Quel spectacle pour les pauvres parents réfugiés chez nous!... D'autres sont brûlés dans les distilleries qui appartiennent aux chrétiens: on incendie ensuite l'établissement. Le plus grand nombre est jeté dans les fossés de la citadelle. Encore maintenant (9 janvier), les chiens en disputent les restes!...

Le même jour (19 novembre,) les musulmans qui avaient caché des chrétiens dans leurs demeures, les font conduire par des soldats dans les *Ahans* (1) ou au sérail: ils y sont traités

comme prisonniers. Au bout de vingt jours, ils furent rendus à la liberté.

Les autorités ont tout laissé faire, elles ont fermé les yeux sur les désordres partiels auxquels se livrait le soldatesque ou la populace. D'ailleurs l'emprisonnement des chrétiens sauvés par les musulmans a, pour ainsi dire, garanti l'impunité des coupables. Aussi, il ne se passe pas de jour qu'il n'y ait quelque attentat.

Malgré le fanatisme religieux poussé à l'extrême, on n'oublie rien pour couvrir le massacre du 16 novembre. Des coups de fusils sont tirés au hasard, on répand aussitôt le bruit d'un soulèvement de chrétiens : les musulmans se groupent en armes, prêts à recommencer le massacre. S'il avait lieu, ce serait terrible. Pas un n'échapperait ! . . . On dirait ensuite que ce sont eux qui se sont soulevés, à deux reprises différentes, et ont amené cette guerre civile. Ce procédé, dans les journaux, excuse tous les massacres !

Hâtons-nous de le dire, cependant, les autorités musulmanes ont peur d'assumer la responsabilité d'un autre massacre, et au premier tumulte, la troupe est sur pied. Il y a toujours quelque victime isolée : mais on peut dire que les soldats font désormais leur devoir.

On dit que le massacre est manqué : on aurait dû le commencer à midi seulement. Les rues, à cette heure, le samedi, sont encombrées par les chrétiens descendus dans les bazars, pour les provisions de la semaine. En commençant le massacre à 7 heures du matin, les musulmans, sans le vouloir, ont laissé échapper bien des victimes.

Voici la lettre que le Supérieur de Antab écrivait à Jérusalem. "*Misericordias Domini quia non sumus consumpti!* Oui, nous l'avons vue la mort, nous l'avons vue à nos portes, mais saint Antoine nous a protégés ! Quelle terrible journée que celle du 23 novembre ! . . . Depuis ce jour, vous pouvez vous imaginer quelle vie nous menons : l'hospice est plein d'orphelins, de maris sans femmes, de femmes sans maris ! Nous ne savons plus que faire si Dieu ne nous sauve par un miracle. Tout est désordre et révolution ! Priez pour nous, et envoyez des secours pour tant de pauvres infortunés !

"Devant moi une maison chrétienne est en feu ! Mon Dieu ! que serons nous demain ? . . . "

A ce cri de détresse, le Rme Père Custode télégraphia au Vice-Procurateur de Beyrouth d'adoucir au plus tôt l'état misérable, de tant de malheureux, schismatiques ou non, qui s'attachent à l'habit du Pauvre d'Assise, sûrs d'avoir un charitable secours.

Dès le premier jour des désordres, le prêtre arménien catholique a fermé son église et s'est caché sans plus se montrer : notre Couvent est ainsi devenu le seul refuge de tous les persécutés.

1) Khans, magasins ou entrepôts, séparés des bazars.

De Beyrouth, le R. P. Dominique répondait, le 8 décembre, ces paroles navrantes, quand on songe à tant de malheureux sans abri et sans pain :

“ Les massacres ont été terribles . . . Les religieux sont sauvés, mais le nombre des orphelins et les personnes sans ressources fait frémir . . . Comment envoyer des secours ? . . . Par la poste : l'argent n'arriverait pas à destination. Par traite ou lettre de change : il n'y a plus de commerce à Alep, Antab ! . . .

Il ne fallait cependant pas abandonner ces malheureux. A force de démarches et d'instances, le Gouvernement ottoman se charge de transmettre le secours à nos Pères : c'est la subsistance de tous ces infortunés qui attendent leur morceau de pain dans nos couvents.



A Bienheureuse Vierge Marie peut être comparée à une haute montagne, car de même que les montagnes sont brillantes à leur partie supérieure et spacieuses à leur partie inférieure, riches de trésors à l'intérieur et fécondes à l'extérieur : ainsi la Bienheureuse Vierge Marie est *brillante* d'une pureté supérieure à celle des anges, *grande* d'une charité qu'elle exerce miséricordieusement sur tout le genre humain, *riche* à l'intérieur d'un amour qui de son cœur maternel se répand abondamment au dehors, *féconde* à l'extérieur en œuvres de sainteté, car en elle on peut goûter les fruits de toutes les vertus et se récréer par la vue de toutes sortes de fleurs d'honnêteté et de sainteté.

S. ANTOINE, *Serm. I. De Dim. Quadrag.*



EST AU MOINS S'IL VOUS PLAIT. Afin que la *Revue* puisse être un lien de famille entre nos diverses Fraternités du Canada et des États-Unis, nous demandons humblement à nos Frères et à nos Sœurs, principalement aux Secrétaires ou aux Supérieurs des Discrets, de nous faire de temps en temps, l'aumône d'une petite nouvelle concernant les événements édifiants, les vertues ou professions et les œuvres de leurs Fraternités. Que chacun apporte sa fleur, toute petite qu'elle soit, et le bouquet de famille réjouira tous les cœurs.

Nous réclamons surtout ces relations, aux décès des Tertiaires. Que pour chacun, l'on veuille bien nous dire, au plus tôt et autant que possible, les noms et prénoms de la personne, son âge, son nom de religion, les dates de sa prise d'habit et de sa profession, la date et le lieu de sa mort. Souvent la personne défunte aura laissé derrière elle le parfum de quelques paroles ou de quelques traits édifiants. Il ne faut pas laisser perdre pour le public ce bien de famille. Ainsi la Règle nous unira jusqu'après la mort.

La croix des Franciscains à Montréal. Une touchante cérémonie a eu lieu dimanche, le vingt-neuf mars, jour des Rameaux, au couvent des RR. PP. Franciscains à Montréal.

Une foule nombreuse de tertiaires et de fidèles s'était réunie dans cette église pour assister à la bénédiction d'un grand crucifix destiné à être placé en avant de la façade de l'église des Franciscains, près de la rue Dorchester.

Mgr l'Archevêque de Montréal présidait cette cérémonie, assisté par les RR. PP. Fulcran et Ange.

Le christ de la croix est une œuvre d'art du sculpteur Bouchardon, en métal peint incarnat, a cinq pieds et demi de hauteur, avec genoux ployés et les yeux élevés vers le ciel. Ses traits, sa pose et l'expression de sa figure sont frappants de réalité : son regard est suppliant et rempli d'amour.

La croix en bois a seize pieds de hauteur et est entrée dans une fondation en pierre de taille formant un calvaire de trois marches d'élévation.

Dans une ouverture pratiquée à un pied sous terre dans le bois même de la croix, a été introduit un tube de verre scellé, contenant un parchemin commémoratif de la cérémonie. Voici la traduction de ce document latin :

L'an du Seigneur MDCCCXCVI le 7 du mois de janvier.

LÉON XIII heureusement regnant,

MGR EDUARD CHARLES FABRE Archevêque,

Le Rme PÈRE LOUIS DE PARMÉ Ministre Général,

Provincial de la Province de France :

F. R. P. ARSÈNE MARIE DE SERVIÈRES,

Gardien le R. P. COLOMBAN MARIE DE ROSHEIM,

Pour affirmer la royauté et l'empire de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST contre les Sectes hérétiques et maçonniques qui répandent partout leur impiété.

Cette Croix a été érigée dans la clôture du Couvent de Montréal des Frères Mineurs de l'Observance, par la générosité et les dons de Messieurs JOHN O'NEIL,

MAGLOIRE CLÉOPHAS GALARNEAU

et JEAN JOSEPH BEAUCHAMP

Syndics Apostoliques du même Couvent.

Pendant la bénédiction, le christ reposait au centre de l'église sur une estrade couverte d'un tapis de drap rouge. A ses côtés, étaient placés sur des coussins de soie cramoisie, les instruments de la Passion. La lance et l'éponge se croisaient à sa tête.

La cérémonie commença par le "*Stabat Mater dolorosa.*" Mgr l'Archevêque étant entre au chœur, le sermon fut donné par le R. Père Colomban, gardien du couvent. Le prédicateur, après de chaleureux remerciements à Monseigneur, aux donateurs du crucifix, et à tous les assistants, prit pour texte ces paroles de l'*Hymne "Vexilla Regis"* : "*Impleta sunt que conivit David fidei carmine, dicendo nationibus : Regnavit a ligno Deus.*" La Croix, dit-il, est un drapeau, un arbre et une balance. Le drapeau est nécessaire au soldat sur le champ de bataille. C'est lui qui lui indique le chemin de l'honneur. C'est pour lui qu'il remporte la victoire : c'est pour lui qu'il meurt. Le drapeau est aussi cher à tout citoyen : c'est par lui qu'il manifeste sa joie

dans les jours d'allégresse, et sa peine dans les jours de douleur.

Le chrétien a lui aussi son drapeau : c'est la croix. Avec elle, il vaincra, à l'exemple de Jésus-Christ, le monde, le démon et ses passions.

La croix est encore un arbre produisant l'ombre et le fruit. C'est sous cette ombre tutélaire que le chrétien pourra se mettre à l'abri des pièges de l'ennemi de son salut. C'est par ce fruit divin qui est Jésus-Christ lui-même, qu'il procurera à son âme l'éternelle béatitude.

La croix est aussi une balance où se pèsent les actions des hommes dans les plateaux de la Justice et de la Miséricorde de Dieu.

Le savant prédicateur termina par un ardent appel aux chrétiens en faveur du triomphe de la croix dans le monde. Il est temps, dit-il, que nous arborions publiquement notre étendard. Il faut que la croix règne au milieu de la société. Ah ! il y aura, je le sais, des mécontents, il se trouvera des contradicteurs, mais qu'importe ! N'y en a-t-il pas toujours eu ? Le Christ n'en sera que plus glorifié.

Ce résumé succinct du sermon du Père Colomban n'en donne qu'une bien pâle idée. Nous nous efforcerions en vain de décrire l'éloquence avec laquelle il fut prononcé.

Qu'il nous suffise de dire que l'éloquent orateur sut émouvoir profondément son auditoire ; que bien des regards humides se tournèrent vers le centre de l'église, où pâle et baignant dans le sang qui coulait de ses saintes plaies, le corps de Jésus était étendu sur son lit de grenat, au milieu des instruments de son supplice :

Le sermon terminé, Mgr l'Archevêque, après avoir benî les fidèles, procéda à la bénédiction du crucifix. Puis on chanta au pied de la croix le "*Vexilla Regis*." La procession se met ensuite en marche au chant du sublime cantique : "*Au sang qu'en Dieu va répandre*." En tête se trouvait la Croix de bois des Français avec les acolytes. Venaient ensuite les enfants de chœur portant sur des coussins des facsimile des pieuses reliques de la Passion, c'est à dire : les clous, le marteau, la couronne d'épines, la lance et l'éponge. Le collège scraphique suivait, puis le christ porté par les membres du discrétatoire des frères, et enfin le clergé.

La procession sortie de l'église, fit le tour du couvent et

revint près de la rue Dorchester, à l'endroit où la croix avait été dressée. L'on procéda à l'installation du Christ sur la croix.

C'est alors que le spectacle devient sublime. Le christ suspendu par des courroies, au milieu des échelles et des ouvriers qui travaillent à son crucifiement : les coups de marteau enfonçant les clous dans les mains et dans les pieds du Sauveur ; l'inscription *J. N. R. I.*, tout rappelle la scène de la Passion, et arrache des larmes aux plus indifférents. *Oh! que c'est beau! Que c'est donc triste!* Mon Dieu! Mon Dieu! Oh! les bourreaux! . . . On entendit de tous côtés ces exclamations partant de cœurs émus : que de ferventes prières, que de pieux soupirs s'élevèrent vers Dieu durant ces précieux instants! Et que Dieu a dû être content en voyant ces âmes souffrir avec lui!

Jusqu'à une heure avancée du soir, la foule des fidèles continua à baiser les pieds du crucifix, au milieu du chant de pieux cantiques, sous la direction des Pères Marie-Bernard et Ange.

Tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette imposante cérémonie, en conserveront longtemps le souvenir.

Cette croix ainsi plantée à l'extérieur de l'église des Franciscains, à quelques pas de la rue publique, nous rappelle une antique et touchante coutume de notre pays. Ceux qui parcourent nos campagnes sont éblouis de voir, de distance en distance, des grandes croix de bois plantées sur le bord du chemin. C'est un pieux usage de nos aïeux qui l'avaient, eux-mêmes, reçu de leurs aïeules, ces valeureux chrétiens de la vieille Normandie et du bon pays de Bretagne. Quand ils cheminaient,

c'était toujours avec un indécible bonheur qu'ils apercevaient, au loin, cette croix si fertile en religieux souvenirs. C'était là où longtemps avant eux, leurs vieux parents s'étaient si souvent agenouillés pour offrir à Dieu leurs prières. Elle leur indiquait le chemin parcouru ou à parcourir. Ils la saluaient avec non moins de respect, quand, du milieu de leurs champs où leurs travaux les retenaient, ils en apercevaient le sommet brillant dans le lointain.

Malheureusement, cette bonne et édifiante coutume tend à disparaître. Les érections publiques de croix se font de plus en plus rares. Aussi saluons nous avec bonheur la croix érigée par les Pères Franciscains. Ce n'est plus à la campagne, mais en pleine Cité que maintenant le Christ tend les bras du haut de sa croix.

Cette vénération publique du crucifix est un acte de foi qui, demandons-le à Dieu, contribuera fortement à éteindre les passions et les haines qui fomentent au sein de notre société, et à assurer le règne du Christ, notre maître, sur notre beau pays.

JEAN JOSEPH

L'alleluia de la Fraternité des Sœurs, à la chapelle des Pères Franciscains. — Nos ancêtres, nous a-t-on dit souvent, savaient bien mieux que nous chanter l'alleluia pascal, parce qu'alors les rigueurs du carême étaient mieux comprises et mieux pratiquées. Aussi, toute la nuit du Samedi Saint se passait dans les églises, en cantiques d'allégresse, tandis que les prêtres étaient occupés à baptiser la foule des catéchumènes. Ces cantiques et douces émotions, nous les éprouvâmes dans l'église des Pères, tout l'après-midi du dimanche de Pâques. Pour les enfants de la pénitence, les réjouissances pascales pas plus que les austérités quadragésimales ne peuvent passer de mode. C'était de plus, jour de réunion pour les Sœurs professes, jour de profession pour les novices et jour de vêtue pour les postulantes. Plus que jamais, nous nous trouvions à l'étroit dans le soubassement pourtant si vaste qui rappelle les catacombes de la primitive Église. Nous avions, en effet, dû faire place à deux cents nouveaux membres dont cent postulantes et environ cent novices. Les vêpres solennelles que les Religieuses chantèrent derrière leurs grilles, donnèrent tout d'abord à notre cérémonie un caractère monastique. Après les prières d'usage, le R. P. Colomban adressa aux deux cents nouvelles venues une allocution qui nous rappela, à toutes, les saintes émotions de notre entrée dans le Tiers-Ordre, et nous fit comprendre les rapports de la fête de Pâques avec les grandes choses qui allaient suivre.

Le jour de Pâques est un jour de passage. En avançant vers l'autel où le saint habit les attend, les postulantes vont faire un pas qui sera décisif pour leur avenir éternel. De ce jour devra dater leur esprit religieux c'est-à-dire surnaturel en toute chose. C'est après avoir fait ce passage que l'on apprécie d'une façon exacte les choses du temps et celles de l'éternité.

Le jour de Pâques est un jour de résurrection. Il n'y a pas de résurrection sans transformation. Les novices ici présentes vont être transformées en professes. Leur formation devra s'accuser non-seulement par le changement d'habit, mais aussi

et surtout par la substitution durable de la vie religieuse à la vie mondaine et de la vie fervente à la vie de tiédeur. Après avoir développé ces idées avec une éloquence toute séraphique, le Révérend Père formula des vœux de persévérance pour toute l'année des novices et pour toute la vie des professes.

Alors, sur un signal, les postulantes s'avancèrent vers le sanctuaire où le R. P. Colomban, aidé du R. P. Fulcran, ancien Directeur de la Fraternité, leur imposa le saint habit. Une joie céleste se lisait sur le visage des nouvelles novices : depuis si longtemps elles soupiraient après ce beau jour ! En les voyant descendre avec ordre les degrés du sanctuaire, couvertes de leurs longs voiles blancs, on songeait aux files des néophytes qui sortaient des fonts baptismaux pendant la nuit du Samedi-Saint, revêtus pour toute la semaine pascale de leurs tuniques éclatantes de blancheur comme leur âme.

Pour compléter le charme de cette scène touchante, le chœur de chant ne cessa d'exécuter, devant l'autel de S. Antoine, des morceaux qui élevaient les cœurs et témoignaient de l'habileté autant que du dévouement de notre Sœur Organiste.

Ce fut ensuite le tour des professions. Sur l'ordre du Révérend Père, un grand silence s'établit. Toutes les novices de l'an dernier, agenouillées en face de l'autel où se tenait debout le représentant de S. François, prononcèrent leur formule de profession. A ce moment solennel, un frisson d'émotion parcourut toute l'assistance. Les anciennes professes se rappelaient leur beau jour à elles, avec ses inoubliables souvenirs, tandis que les nouvelles Filles de saint François appliquaient sur les pieds du crucifix qui leur était présenté un baiser qui protestait de leur fidélité jusqu'à la mort. Un salut solennel clôtura la cérémonie en fortifiant les résolutions prises par la bénédiction du bon Maître.

Il était six heures du soir, et les Religieux allaient psalmodier Complies ! Mais comme elles avaient paru courtes, ces heures délicieuses où l'on avait été si bien en famille sous le regard du Séraphique Père, en face de spectacles auxquels le cœur ne s'habitue jamais !

UNE SOEUR AÎNÉE.



La Fraternité du Très Saint Sacrement à Québec.

— Les lecteurs de la *Revue du Tiers-Ordre* seront heureux d'apprendre que cette Fraternité, érigée dans la chapelle des Révérendes Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, par le Rvd Père Colombar, Supérieur des Franciscains de Montréal, au mois de décembre dernier, est aujourd'hui en pleine opération et fait les progrès les plus satisfaisants. Cette Fraternité a pour territoire les limites mêmes des paroisses de Notre-Dame et de St-Jean Baptiste. Son champ d'opération est donc au cœur même de Québec, la ville la plus ancienne, la plus française et la plus chrétienne de toute l'Amérique du Nord. Nous croyons qu'elle est destinée à faire connaître et à rendre populaire le Tiers-Ordre de saint François dans le centre même et les plus beaux quartiers de la vieille Cité de Champlain et de Mgr de Laval.

Les fondateurs de la Fraternité du Très Saint Sacrement sont d'anciens membres de la Fraternité de Saint-Sauveur. Ils se sont détachés à regret de ce que l'on pourrait appeler leur église Mère. Il leur en a coûté beaucoup, et avec infiniment de raison, de quitter une Fraternité aussi admirablement organisée et conduite que celle qui doit son existence et sa prospérité au zèle apostolique, à l'esprit seraphique des Révérends Pères Oblats. Ils n'ont pas hésité cependant, sur l'invitation de Mgr l'Archevêque, à sacrifier leur goût, leur inclination personnelle, pour ne voir que l'intérêt de l'Ordre de la Pénitence. Du reste ils demeurent attachés comme de véritables frères, à la Fraternité qui les a enfantés à l'esprit et aux pratiques du Tiers-Ordre; et ils ont l'honneur, le mérite, de contribuer à répandre dans cette partie si importante de la ville d'amour du pauvre d'Assise.

Un grand nombre de tertiaires isolés se sont adjoints à ce premier noyau de fondateurs, en sorte qu'aujourd'hui la Fraternité du Très Saint Sacrement, née d'hier, compte déjà bien près de 250 frères et sœurs, et ce nombre va s'augmentant tous les jours.

À la fête de saint Joseph, il y a eu au-delà de soixante professions et prises d'habit. Le spectacle était on ne peut plus imposant. Tout le monde, au sortir de la chapelle, se félicitait des progrès déjà accomplis, et chacun se plaisait à dire que l'avenir du Tiers-Ordre à la Haute-Ville est maintenant assuré.

Nul doute qu'avec le local plus vaste qui leur sera préparé dans la nouvelle église du Très Saint Sacrement, le nombre des frères et des sœurs augmentera rapidement : le Tiers-Ordre de saint François pénétrera petit à petit au cœur même de la ville, et avant longtemps les Révérendes Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, toutes dévouées à cette œuvre qui appartenait de droit à leur église, auront sous les yeux le spectacle édifiant d'une Fraternité nombreuse, animée de l'esprit même de leur Séraphique Père.

Comme preuve de l'heureuse impression déjà produite par l'érection de la Fraternité du Très Saint Sacrement, et du bien qu'elle est destinée à faire, citons en terminant le fait suivant.

Il n'y a pas deux semaines encore, mourait une des femmes les plus chrétiennes et les plus estimées de la Haute-Ville, Madame Dr Ahern. Elle aurait désiré faire partie de la nouvelle Fraternité ; mais, à l'époque de son érection, déjà elle était atteinte de la maladie qui vient de l'emporter, et elle ne pouvait sortir de chez elle. Se voyant près de paraître devant Dieu, elle a voulu, sur son lit de mort, prendre les livrées de S. François. Mr le Directeur l'a reçue novice la veille même de sa mort, et elle était on ne peut plus heureuse de faire partie de l'Ordre de la Pénitence et de participer au trésor de ses faveurs spirituelles.

L'exemple de cette pieuse mère de famille ne manquera pas d'être suivi par beaucoup d'autres, au fur et à mesure que l'on connaîtra mieux les immenses avantages du Tiers-Ordre, les bénédictions et nombreuses indulgences dont les Souverains Pontifes se sont plu à l'enrichir. La Fraternité du T. S. Sacrement, rameau vivace détaché de la belle Fraternité de Saint-Sauveur, fera l'œuvre de saint François, c'est-à-dire l'œuvre de Dieu.

*
* *

Le programme du Congrès Franciscain, Tertiaire de Reims. — Ce congrès comme nous l'avons annoncé déjà, doit se tenir à Reims (France) du 17 au 21 août de la présente année. Son Éminence le cardinal Langéieux en aura la présidence d'honneur et la direction effective en sera prise par le Révérendissime Ministre Général des Frères Mineurs Capucins. Tel était le vœu émis, l'an dernier, au Congrès de Limoges. A cette occasion, les enfants de S. François d'Assise célébreront dans l'antique cité rémoise le quatorzième centenaire du Bap-

ème de Clovis. Un pèlerinage au berceau de Jeanne d'Arc, à Domremy cloturera le Congrès.

Le programme est emprunté à l'esprit même de la Règle du Tiers-Ordre. L'étude et l'application pratique promettent d'en être d'autant plus sérieuses et fécondes, qu'il concentrera les fraternels efforts des Pères Capucins et des Pères Franciscains :

PREMIER PÔLE : *La foi catholique.* — Les enseignements de la Foi, leur nécessité pour la direction de la vie de l'homme. — Fidélité des Tertiaires aux prescriptions de la Foi : leur soumission envers l'Église Romaine et le Siège Apostolique : respect absolu à la parole du Souverain Pontife.

I. — ŒUVRES DE FOI

Œuvres eucharistiques. — Confréries en l'honneur du Saint-Sacrement. Adoration nocturne. Adoration diurne. — Quarante Heures. — Communion mensuelle. Communion hebdomadaire. Escorte du Saint-Sacrement porté aux malades. — Manifestations publiques en l'honneur de l'Eucharistie. Développement de la dévotion envers la Sainte Eucharistie dans les œuvres.

Pèlerinages. — Fédération du Tiers-Ordre par les Pèlerinages et les Congrès. — Pèlerinage de tout le Tiers-Ordre franciscain à Rome. — Pèlerinage à Montmartre. Pèlerinage aux Grottes de Saint-Antoine, à Brive. — Pèlerinages locaux.

Œuvres diverses. — Œuvres des Retraites. Retraites fermées. — Associations de prières contre la Franc-Maçonnerie. — Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques et religieuses. — Denier de Saint-Pierre. — Denier des expulsés — Béatification de Jeanne d'Arc et de Christophe Colomb.

II. — MOYENS A PRENDRE POUR PROPAGER LA FOI ET L'AFFERMIR CHEZ LES CHRÉTIENS

Assistance à la prédication évangélique. — Œuvres de catéchisme : catéchistes volontaires dans les Fraternités du Tiers-Ordre : préparation à la première communion. — Catéchisme de persévérance. — Œuvres des Missions dans les pays chrétiens et dans les pays infidèles. — Concours de la presse catholique ; encouragements qu'il convient de lui donner. — Colportage des journaux et brochures en faveur de la religion. — Bibliothèques catholiques. — Bibliothèques franciscaines. — Moyens à prendre pour combattre la mauvaise presse. — Destruction des mauvais

livres et des mauvais journaux. — Dangers des Bibliothèques publiques.

III. REVENDICATIONS EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE LA FOI

Liberté de l'Église dans l'enseignement et l'éducation. — Liberté de l'Église dans l'exercice du culte, soit dans ses temples, soit au dehors par les processions. — Conférences populaires en faveur de la Religion et de ses droits.

(A suivre)

* *

Les Franciscains en Espagne. -- D'après une récente statistique franciscaine, les Franciscains ont en Espagne et dans les colonies qui en dépendent sept provinces avec soixante-et-un couvents ou résidences. Le nombre des religieux s'élève à 1 577.

* *

Vocation franciscaine. -- M. Charles Robinson, rédacteur en chef du *North American Review* est entré dans le Premier Ordre de S. François. Homme d'une grande valeur, M. Robinson allait être nommé secrétaire d'État s'il était resté dans le monde.

* *

S. Henri de Mascouche. S. François fait son œuvre parmi nous et semble même travailler à fonder une Fraternité ici, malgré des difficultés qui vont s'aplanissant, après nous avoir paru d'abord insurmontables. Le Séraphique Père se sert pour cela, de la bienveillance et du zèle apostolique de M. le Curé, ainsi que de la ferveur de nombreuses personnes de piété. Outre celles qui ont déjà le bonheur de porter le saint habit, vingt-neuf postulantes attendent avec impatience l'érection d'une fraternité dans la Paroisse. Que S. François nous exauce !

* *

Pèlerinages franciscains à Sainte-Anne de Beaupré.-- Le pèlerinage des Sœurs à la Bonne Sainte Anne est fixé pour cette année au samedi 20 juin prochain. Le vapeur *Trois-Rivières* quittera le quai Jacques-Cartier à 4 heures p. m.

Le pèlerinage des Frères aura lieu le samedi 18 juillet. Le même bateau laissera le quai Jacques-Cartier à 6 heures p. m.

Pour chaque pèlerinage, le prix du billet aller et retour est de \$2.10

Nous donnerons plus tard les renseignements concernant le pèlerinage au Cap de la Madeleine dans la première semaine de septembre.

CHRONIQUE ANTONIENNE

Saint Antoine avocat. — Montréal, février. J'étais menacée d'un procès long et ruineux. J'eus recours au grand faiseur de miracles, le bon saint Antoine. Je fis les neuf mardis en son honneur; je promis de lui faire ériger une statue dans une paroisse pauvre s'il daignait lui-même plaider ma cause. St Antoine fut pour moi un si bon avocat que la partie adverse s'est désistée sans coup férir de ses injustes prétentions; l'affaire s'est arrangée à l'amiable et je me suis empressée de m'acquitter de ma promesse à l'égard du saint. De plus j'avais promis à St Antoine de faire publier ses bienfaits aussitôt qu'il m'aurait obtenu cette faveur insigne; c'est de cette seconde promesse que je viens m'acquitter aujourd'hui.

Delle H. J.

Montréal. — S. Antoine m'a fait retrouver un objet de prix.

UNE CORDIGÈRE.

Deux grâces obtenues, dont une par Madame M. B.

Un mal de pieds me rendait incapable de marcher. Je promis à S. Antoine, s'il me guérissait, de donner du pain et de publier le fait. Le lendemain je pus reprendre mon travail.

R. B.

Un objet cherché inutilement pendant trois semaines, est retrouvé après une prière à S. Antoine.

Dame J. F.

Depuis plusieurs mois, je m'aperçois que S. Antoine prend tant de place dans votre *Revue* qu'il n'en reste plus à son humble Frère, notre bien-aimé Frère Didace. J'aime beaucoup S. Antoine et je lui suis même redevable de plusieurs grâces, mais j'ose lui demander, en union avec tous ceux qui, comme moi, lisent régulièrement la *Revue*, de vouloir bien lui-même, sans diminuer le nombre de ses faveurs, travailler à la glorification temporelle du Bon Frère Didace. Il faut que notre illustre Canadien soit bientôt honoré sur les autels et représente ses compatriotes dans le martyrologe de l'Église. Que S. Antoine fasse les miracles nécessaires!

UN AMI DES DEUX.

Trois-Rivières. — J'étais impliquée dans une affaire très difficile. S. Antoine m'en a merveilleusement tirée.

UNE ABONNÉE.

Lacadie. — S. Antoine a guéri dans ma famille deux malades que je lui avais recommandés. Je viens m'acquitter de mes promesses envers lui.

UN TERTIAIRE.

Danville. — Après avoir prié et fait des promesses à saint Antoine devant son autel à Montréal, je fus guérie, dès les premiers jours de ma neuvaine, d'une toux qui m'épuisait et d'un asthme dont je souffrais depuis trois ans.

Delle R. M.

Yamachiche. — J'étais bien malade et incapable de travailler. Je demandai ma guérison à S. Antoine par une neuvaine. Il m'a guérie et je puis vaquer à mes occupations.

Dame P. G.

Sorel. — Depuis longtemps je demandais à S. Antoine la guérison de mon mari. L'hiver dernier, voyant mon malade saisi d'une toux douloureuse et inquiétante, je redoublai de prières et promis une offrande au Bon Saint avec la publication de la faveur dans la Revue du Tiers-Ordre. Malgré mon indignité, je fus aussitôt exaucée. Comme ce n'est pas une grâce ordinaire, je tiens à la publier, pour la gloire du grand Thaumaturge.

UNE TERTIAIRE.

Les treize mardis. — Beaucoup de membres de la *Pieuse Union* se sont fait un bonheur de commencer la treizaine, le 17 mars afin de la terminer pour la fête du Saint. A ceux qui n'auraient pas commencé encore cette dévotion, nous rappelons qu'on peut le faire en quelque temps de l'année que ce soit, et qu'il y a une indulgence plénière à gagner, chacun de ces mardis, par les membres de la *Pieuse Union*.

* * * * *

La Bienheureuse Vierge Marie est appelée *porte-fermée* parce qu'elle fut Vierge, avant, pendant et après son enfantement.

Il est dit dans la Sainte Ecriture que la sainte Vierge est une porte si bien fermée que jamais homme ne l'a franchie, car ce n'est pas d'un homme qu'elle a conçu, mais bien du Saint-Esprit lui-même,

S. ANTOINE.

REMERCIEMENTS ADRESSÉS

A

NOTRE BON FRÈRE DIDACE

DÉCLARATION. — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de notre Mère la sainte Église Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

AVIS. — Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. *«Nulle relation ne sera publiée à moins d'être contresignée par un prêtre, et par un médecin, s'il s'agit d'une guérison, et accompagnée de l'adresse complète de la personne qui demande la publication.»* Nous garderons toute la discrétion exigée, et toutes les relations seront publiées dans l'ordre de leur réception.

St-Casimir. 28 juin. Étant affligée depuis un an d'une névralgie qui me faisait beaucoup souffrir, je promis au Bon Frère Didace que, s'il m'obtenait ma guérison, je le ferais publier dans la *Revue*. J'éprouvai un soulagement frappant, mais, comme je négligeais d'accomplir ma promesse, je fus de nouveau saisie par la maladie. Je me hâte donc de réparer ma négligence et j'ai la douce confiance que le Bon Frère Didace me pardonnera et voudra bien me continuer ses faveurs.

Dame E. PAQUET, *Tertiaire*.

Montréal. — Mars 1895. M'étant trouvée bien de m'être adressée au Frère Didace, l'an dernier à pareille époque, pour mes battements de cœur, je l'invoquai avec le même succès cette année, à la suite d'un accident. En descendant du tramway, je fis sur la glace une chute qui m'enkylosa le coude et me laissa dans l'épaule une douleur qui m'immobilisa le bras. N'ayant pu retrouver le rebouteur, je m'adressai le soir même au Bon Frère, et trois jours après, j'étais parfaitement guérie.

Veuve JOSEPH DESMARCHAIS,

171 Rue S. Elizabeth.

Montréal. — Boulevard S. Denis. Après avoir promis au Frère Didace une messe, et la publication de cette faveur, je me suis trouvée subitement guérie d'un mal de tête qui me laissait craindre des suites funestes.

Dame F. L., *Tertiaire*.

Montréal. — Obligée de gagner ma vie par mon travail, je souffrais d'un violent mal de tête qui achevait de ruiner ma santé déjà bien faible, en m'empêchant de dormir. Je m'appliquai un portrait du Bon Frère Didace et lui demandai de vouloir bien, sinon me délivrer de la douleur, du moins me faire dormir afin de pouvoir travailler. Je fus exaucée, la douleur persista et cependant je dors plus profondément que lorsque je jouissais de la meilleure santé.

GEORGIANNA DESPATES,
110 Rue Plessis.

Montréal. — Trois grâces obtenues après une neuvaine en l'honneur du bon Frère Didace et la promesse d'en faire publicit le résultat dans la *Revue*.

UNE TERTIAIRE ISOÉE.

Holyoke. — E. N. 21 juillet. Selon ma promesse, je m'empresse de rendre de publiques actions de grâces au bon Frère Didace pour la faveur insigne qu'il m'a obtenue par sa puissante intercession.

J. DUSSEAU,
Contresigné par le Rvd M. A. DESROCHERS, Ptre.

Montréal. — 1 septembre. Une mère de famille remercie le Bon Frère Didace d'avoir procuré de l'ouvrage à son fils qui n'en avait pas depuis huit mois.

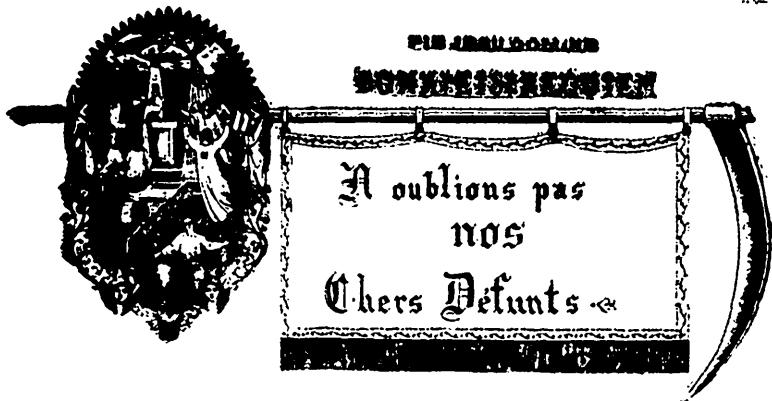
La Pointe du Lac. — 27 juillet. Je me trouve guérie d'une façon que je considère comme miraculeuse, d'une maladie de peau qui me faisait souffrir depuis plusieurs années. J'ai obtenu cette guérison en faisant une neuvaine devant l'image du Bon Frère Didace et en lui promettant publication du fait, si j'étais exaucée.

ADELPHINE LORD.

REMETTONS LA CHAIR A SA PLACE.

“ Ne soyons pas sages et prudents selon la chair, mais simples, humbles et purs. Et tenons nos corps dans le mépris et le rebut, car tous par notre faute nous sommes livrés à la misère et à la putréfaction, comme l'a dit le Seigneur par le prophète : “ Pour moi je ne suis pas un homme, mais rien qu'un ver.”

S. FRANÇOIS, *Epist. II.*



Dame Lucie Moisset décédée à N.-D. de Portneuf le 28 novembre 1895 à l'âge de 56 ans. Elle était l'Assistante de la Fraternité des Sœurs de cette paroisse.

Elle fut toujours un modèle de piété et de charité. Le travail et la prière se partageaient sa vie. Le respect, l'obéissance et les plus délicates attentions envers son époux, et le dévouement le plus admirable envers les malades ont brillé d'un éclat particulier dans toute sa conduite.

Dame Onésime Trappier, tertiaire isolée, décédée à Montréal le 15 février.

Dame Michel Desjardins de la Fraternité de Sainte-Rose Co. Laval, décédée le 26 mars à l'âge de 57 ans, après 5 ans et 6 mois de profession.

M. Laurent Lagacé, en religion Fr. Jean de la croix, décédée à Sorel, le 10 mars, à l'âge de 71 ans, après 3 années de profession.

Dame Claude Perron, en religion Sr. François d'Assise, décédée à Sorel le 28 mars, à l'âge de 73 ans, après 11 mois et 17 jours de profession.

Sa mort presque soudaine n'a surpris que ses amis. Pour elle, depuis longtemps elle était prête. Vrai type de la femme forte dont parle l'Évangile, la défunte avait su se concilier le respect et l'estime de tous. Toujours empressée à rendre service, dévouée envers les pauvres et pour les œuvres de charité, Mme Perron laisse après elle le souvenir de ses vertus aussi belles que nombreuses. Les Tertiaires de Sorel prient M. Perron et les membres de sa famille d'agréer les sentiments de leur profonde sympathie.

Du chemin de Croix Perpétuel, Dame O. Bernard, née Joncas, décédée le 17 mars 1896.

Dame Veuve Edouard Scallon, en religion Sr Claire d'Assise, décédée le 20 décembre 1895 à l'âge de 84 ans, après 30 années de profession.

La vénérable défunte était une des premières tertiaires de Joliette. Toute sa vie, elle fut un modèle de charité envers les pauvres et d'humilité. Sa dévotion principale était de soulager les Ames du purgatoire. Aussi méritait-elle d'être assistée à son tour par les suffrages de toutes les personnes qu'elle a édifiées pendant sa vie, surtout de tous les membres du Tiers-Ordre.